



Siège social de l'association :

Association Ede Timoun Yo
Parrainage d'Enfants d'Haïti
7 rue d'origny - 02140 Landouzy la Ville
☎ : <http://www.edetimounyo.org>

Responsables du parrainage :

Administration : Pascale MAGALHAES DE MORAISS
secretaire@edetimounyo.org
☎ : 09 64 01 10 84 (entre 21H00 et 22H00)
Trésorerie : Dominique MAGALHAES DE MORAISS
president@edetimounyo.org
☎ : 09 64 01 10 84 (entre 21H00 et 22H00)

**SI VOUS SOUHAITEZ AIDER
LE PARRAINAGE D'ENFANTS**



Nom* : **Prénom* :**

Adresse* :

Code postal* : **Ville* :**

Téléphone* :

Email :

: **Parrainer un enfant****

Prélèvement automatique

Par chèque bancaire ou postal tous les trimestres***

Par chèque bancaire ou postal tous les semestres***

Choisissez votre mode de paiement

: **Don pour le parrainage****

Date et Signature

Montant du don :

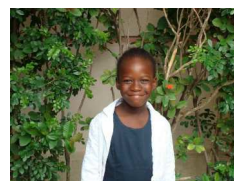
* Champs obligatoires,
** Choisir entre don et parrainage,
*** Le parrain devra fournir 3 ou 6 chèques de 25,00 € encaissés tous les mois



PARRAINAGE D'ENFANTS D'HAÏTI



**"Ou pap janm pédi byen ou fé"
Fait le bien, il y aura toujours quelqu'un pour te le rendre**



Parrainage d'enfants



Haïti, ancienne perle des Caraïbes, est devenue l'un des pays les plus pauvres de la planète. De nombreux enfants n'ont accès ni aux soins ni à l'éducation. EDE TIMOUN YO est une Association d'intérêt général à but non lucratif qui vient en aide aux enfants de la Crèche Nid d'Amour. Nous avons choisi d'aider des enfants à accéder à l'éducation, à bénéficier d'au moins un repas par jour et à financer une tenue d'écolier. Notre action est un engagement à long terme. Nous prenons en charge un enfant jusqu'à ce que notre aide ne soit plus nécessaire.

Participation

Avec le parrainage, l'enfant a un visage et un nom. Vous contribuez personnellement à améliorer son quotidien et vous lui donnez accès à l'éducation. Il sait que quelque part, une personne a choisi la solidarité, le partage, et si vous le désirez, vous aurez aussi pour lui, un nom et un visage. Si vous souhaitez interrompre votre aide, nous nous engageons à trouver un autre parrain, afin de lui garantir le même secours dans la continuité.



Coût mensuelle du parrainage



Le coût sera de 25,00€ par mois, pour une période minimum de 12 mois. Vous bénéficierez chaque année d'une réduction d'impôt égale à 66% des versements effectués à EDE TIMOUN YO, à concurrence de 422,00€ par an. Au-delà de ce montant, la réduction est portée à 50% des dons versés dans la limite de 10% de votre revenu imposable.

Nous vous enverrons une attestation justificative à joindre à votre déclaration fiscale



Dons aux enfants parrainés

Vous ne pouvez pas envoyer d'argent liquide à votre filleul. Les actions engagées dans le cadre du parrainage lui sont bien plus bénéfiques. Nous transformerons cet argent en actions concrètes afin d'assurer un développement sur le long terme aux filleuls et à leurs familles.

Vous pouvez donner plus de 25,00€ par mois. Les montants dépassant cette somme seront versés à un fond spécial pour des enfants non parrainés.

Vous pouvez aussi faire un don anonyme, c'est-à-dire, un don pour l'action parrainage, ce don permettra, entre autre, à avancer 3 mois de scolarité ; l'excès de trésorerie permet aussi de donner plus lorsque les frais sont plus importants.



COMMENT MON DON MENSUEL sera-t-il utilisé ?

Grâce aux dons, vous offrez à un enfant la perspective d'un avenir meilleur. Vous lui permettez de bénéficier d'un repas par jour et d'accéder à l'éducation.



Pour quel mode de paiement puis-je opter ?

Vous pouvez effectuer vos dons :

- ✓ Par prélèvement automatique mensuel (à privilégier). Ce dernier réduit les coûts et les délais de traitement.
- ✓ Par chèque bancaire ou postal versé tous les trimestres ou semestres au trésorier parrainage de l'association.